

Formation à court terme

Description

La formation à court terme est conçue pour aider les personnes à suivre une formation professionnelle de moins de 12 semaines, formation qui n'est pas admissible à l'aide financière aux étudiants. L'objectif du programme est de permettre de se préparer à travailler, de trouver un emploi ou de le conserver. Cela comprend le soutien aux apprentis qui participent à un appel en classe.

Admissibilité

Pour être admissible, il faut :

- résider dans la province;
- détenir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent autorisé à travailler au Canada;
- participer aux services d'évaluation et de planification de l'emploi par la gestion de cas;
- avoir un plan d'emploi actif avant que les soutiens ne soient offerts (les apprentis qui cherchent une formation à la suite d'un appel en classe n'ont pas besoin d'un plan d'emploi); et
- avoir rempli un formulaire de consentement du client pour l'échange et la divulgation de renseignements.

Services admissibles

Les services fournis doivent permettre de relever les défis liés à la participation au marché du travail et aider à l'élaboration du plan d'emploi. Les clients qui sont des bénéficiaires actifs de soutien du revenu continueront de recevoir leur aide au logement permanent et aux besoins vitaux élémentaires.

Une aide financière peut être fournie aux personnes pour couvrir la totalité ou une partie des frais de subsistance et des coûts différentiels de la formation, comme les frais de scolarité et de tutorat, d'autres frais d'enseignement (comme les livres et l'équipement) et les dépenses liées aux soins aux personnes à charge, aux besoins liés à l'invalidité ou au transport.

Formation admissible

Tous les établissements de formation doivent être enregistrés, conformément aux normes et aux règlements provinciaux. Si un établissement de formation privé offre un cours de moins de 50 heures, il n'est pas tenu d'être enregistré. Votre demande doit être approuvée par le Ministère avant que vous puissiez commencer votre formation.

Comment présenter une demande

Pour présenter une demande dans le cadre du programme de développement des compétences, il faut :

- [Remplir une demande de service](#)
- Élaborer un plan d'emploi dans un centre d'emploi local.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Téléphone : 1-800-563-6600

Courriel : EmploymentPrograms@gov.nl.ca